

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE HUY
ENVIRONNEMENT

AVIS DE DECISION

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Le Collège communal,

En application des dispositions de l'article D.29-22, §2 du Livre Ier du Code de l'Environnement, informe la population que, suite à l'absence de décision des Ministres compétents dans les délais prescrits, sa décision du 07/11/2022 octroyant un permis unique à LNG-Associates – Rue du Bosquet 15 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve pour construire et exploiter un restaurant avec drive-in (Mc Donald's) après démolition d'un ancien bâtiment commercial sis Rue Joseph Wauters, 31A à 4500 Huy est confirmée.

Le présent avis sera affiché du 31/03/2023 au 19/04/2023.

La décision peut être consultée au Département Cadre de Vie – Environnement, Rue Vankeerberghen, 14 à 4500 Huy, durant cette même période aux heures de bureau. Par ailleurs, une permanence est prévue de 17 heures à 20 heures les jeudis. La personne souhaitant consulter la décision à l'une de ces permanences doit prendre rendez-vous, au plus tard la veille jusque 14h00 au 085/21.78.21 ext.720.

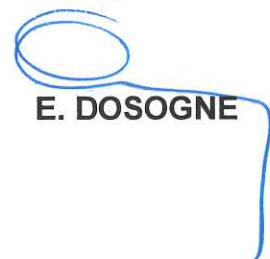
Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision pour toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat et ce, dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la décision. Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre Ier du Code de l'Environnement.

Par déléation,
La Directrice générale adjointe,


F. LEDUC



Le Bourgmestre ffs,


E. DOSOGNE